

Image not found or type unknown



caution déménagement avant fin bail

Par **vidal**, le **01/07/2009** à **19:40**

je me suis portée caution pour ma fille. Elle veut déménager avant la fin de son bail. Est-ce que son propriétaire peu me contrainde de payer les loyers si il n'a pas trouver de locataire pour la remplacer

Par **Solaris**, le **01/07/2009** à **20:39**

Bonjour,

Si votre fille donne correctement congé et effectue régulièrement la remise des clés, vous serez solidaire des loyers jusqu'à cette remise des clés.